PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

Schoelcher, le 01 octobre 2026

La directrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement

à

Monsieur le maire de la commune de Fort-de-France

Objet : Avis de la CDNPS formation Sites et Paysages - Modification simplifiée n°1 du PLU de Fort-de-France

Références :

Par courrier en date du 02 juillet 2026, vous avez saisi pour avis la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (**CDNPS**), dans le cadre de la procédure de modification simplifiée de votre plan local d'urbanisme (PLU).

Cette commission s'est réunie le 16 septembre 2026, sous la présidence de M. Aurélien ADAM secrétaire général de la préfecture de la Martinique, représentant de Monsieur le préfet de la Martinique.

Je vous informe par la présente, que la commission a donné un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Signé par Alexis CEFBER, Cheffe du service Connaissance, Aménagement, Bâtiment et Aménagement, le 02/10/2026 à SCHOELCHER

Pour la directrice,

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Unité Urbanisme
BP 7212 Pointe de Jaham
97274 Schoelcher CEDEX
05 96 59 57 74
urbanisme.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr